

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de Monsieur Jean-Louis COPPERS demeurant Petegemstraat 2 à 9070 Destelbergen pour la construction d'un immeuble de deux logements sur un terrain situé Roanne, 52 et 54/1 à 4987 Stoumont, et cadastré 2<sup>e</sup> division, section F n°1103A.

Le projet s'écarte des normes indicatives du Guide régional d'urbanisme sur les bâtisses en site rural en ce qui concerne:

- implantation
- toitures plates
- baies horizontales
- cheminée éloignée du faîtage
- matériaux: imitation bois, alu gris et brun, lamellé collé – Guide régional d'urbanisme

et présente les caractéristiques suivantes :

Le dossier peut être consulté **sur RDV**, à **l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h, ou à un autre moment sur RDV (à prendre au moins 24h à l'avance) à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h. Par mail à [urbanisme@stoumont.be](mailto:urbanisme@stoumont.be). Ou sur RDV

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29.05.2025 au 12.06.2025 au collège communal<sup>1</sup> :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [ann-sophie.moes@stoumont.be](mailto:ann-sophie.moes@stoumont.be) –

Par le Collège,

---

<sup>1</sup> Les enquêtes publiques et annonces de projet sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1<sup>er</sup> janvier

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

H. Snackers

D. Gilkinet